

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le

ID : 087-218719201-20250909-2025DEL0025-DE



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

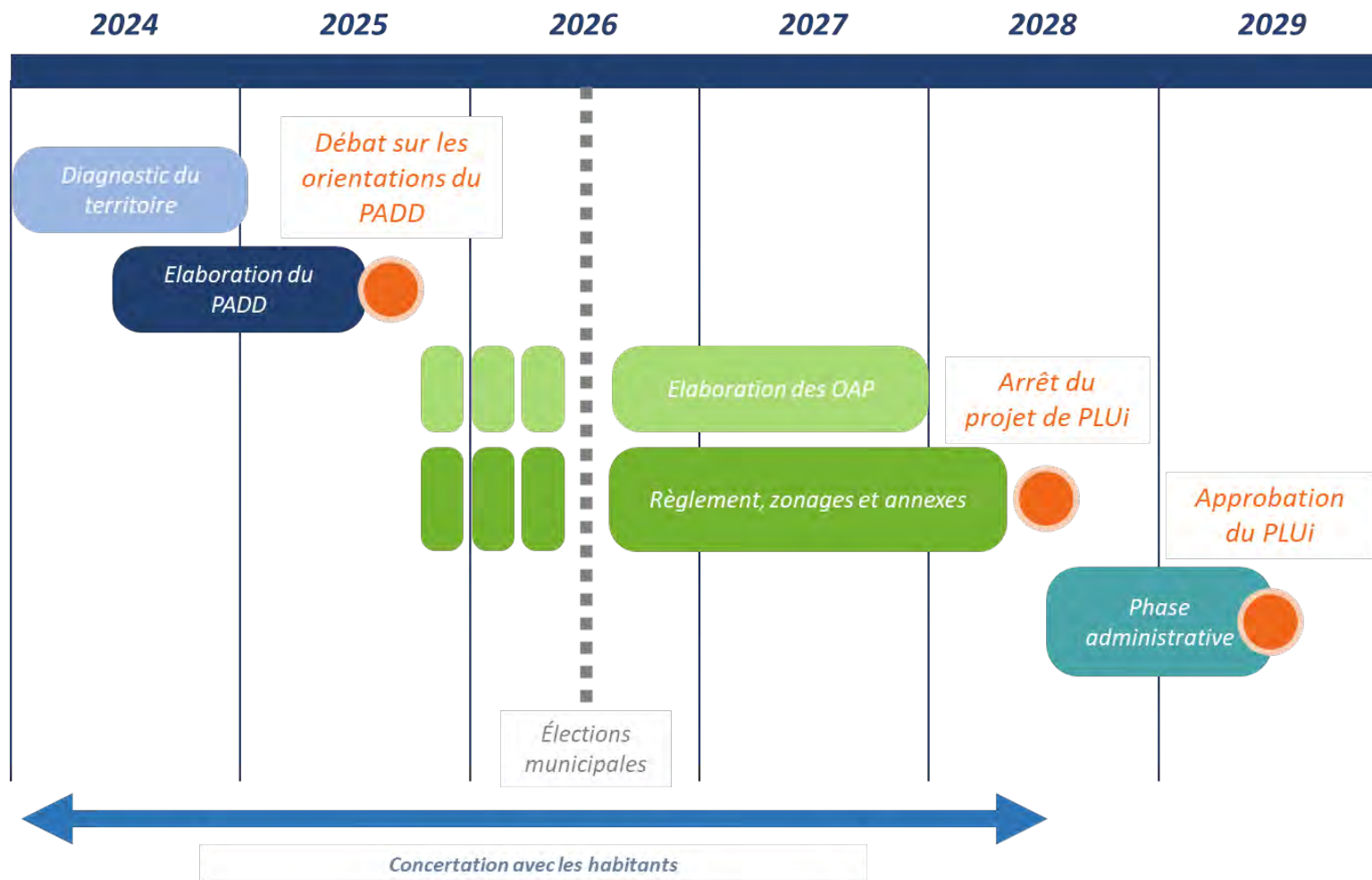
SOMMAIRE

1. L'élaboration du PADD, une démarche de co-construction entre élus et techniciens
2. Présentation du PADD
3. Les prochaines étapes

1. L'ÉLABORATION DU PADD

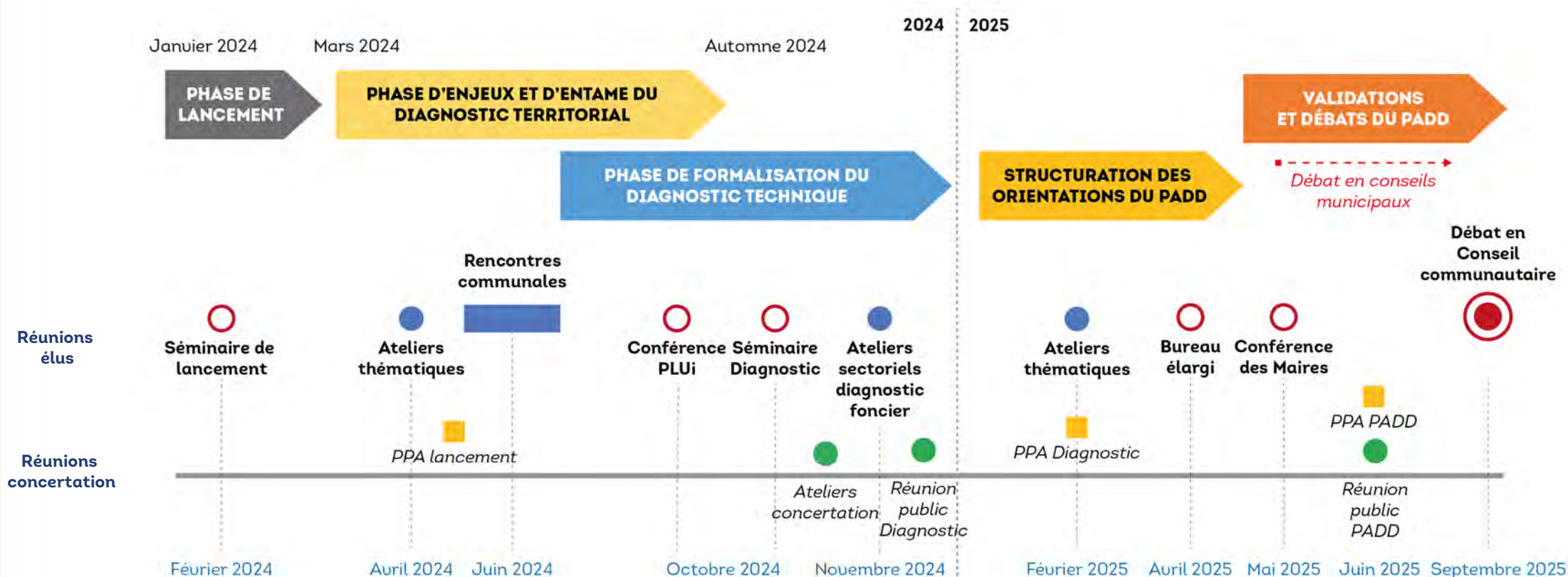
**Une démarche de co-construction
entre élus et techniciens**

LE CALENDRIER GÉNÉRAL



OÙ EN SOMMES-NOUS ?

- Un moment charnière dans l'élaboration du PLUi :





UNE DÉMARCHE PARTAGÉE D'ÉLABORATION DU PADD

Un travail entre élus

Prioriser et valider les grandes orientations politiques

COPIL

Ateliers élus

Priorisation des intentions

Bureau élargi

Synthèse des échanges

Conférence des Maires

Validation avant débats

COPIL

Validations intermédiaires

Un travail technique et de nombreuses itérations

Conforter et enrichir le travail des élus

Équipe projet

Partage des stratégies des directions

Ateliers techniques

Directions LM, PPA, associations

COTECH



Espace Ville
USCOP

Nombreux échanges techniques avec les directions de LM

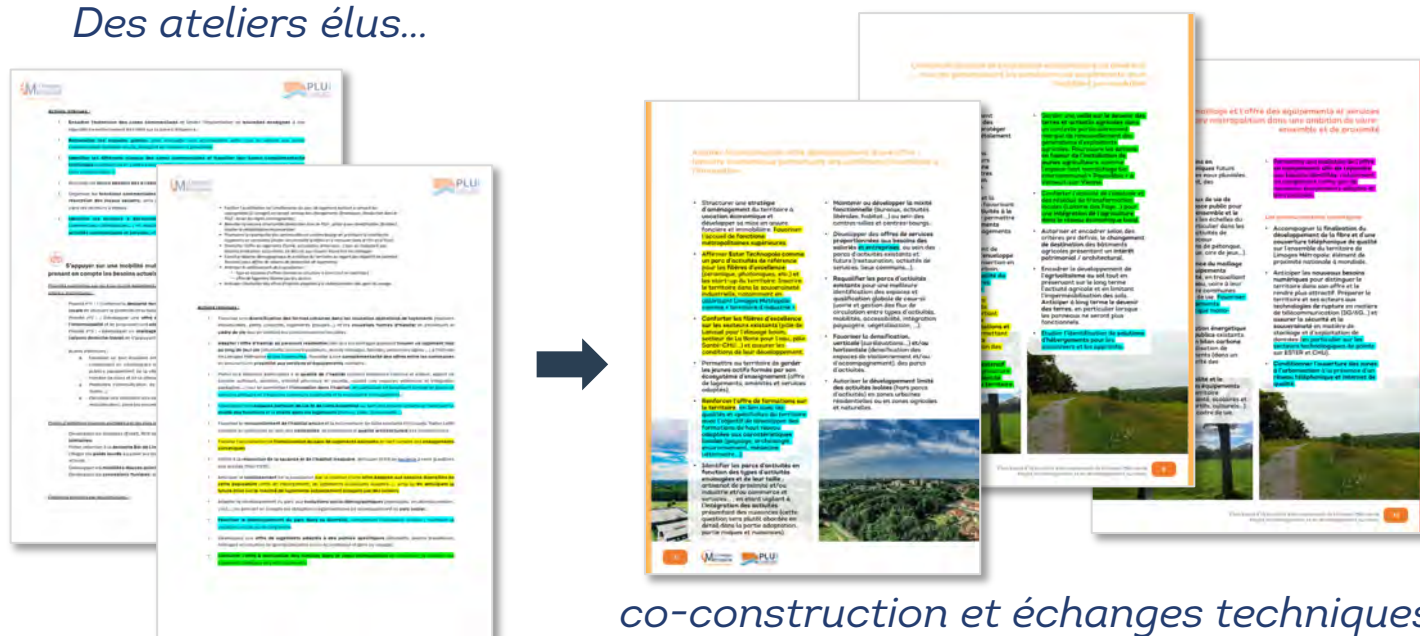
Un important travail partenarial entre élus, puis avec les techniciens / directions, jusqu'à une V14 du PADD.



UNE MÉTHODE DE TRAVAIL D'ENRICHISSEMENT SUCCESSIF

- Un travail collectif, basé sur le travail des élus et complété par les différents services de Limoges Métropole

Des ateliers élus...



co-construction et échanges techniques

Des enrichissements successifs à partir des : ateliers élus, ateliers techniques, stratégies des directions, échanges techniques, en COTECH...

...à une version stabilisée et mise en forme



2. PRÉSENTATION DU PADD

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU PADD

- Des orientations organisées au sein de quatre grands axes :

La formalisation de **fondements autour du positionnement du territoire à deux échelles** :

- à une échelle régionale élargie,
- à une échelle locale du bassin de vie (bases du projet de territoire)

Quatre grands axes interdépendants, fondateurs du projet :



1. Développer une **attractivité multiforme**, entre développement économique et cadre de vie préservé
2. Conforter la **qualité de vie au quotidien** en s'appuyant sur les différentes échelles de **proximité**
3. Favoriser **l'adaptation** du territoire aux enjeux d'aujourd'hui et de demain par un **urbanisme vertueux**
4. Affirmer un **positionnement territorial élargi** par une **démarche prospective** et une **stratégie foncière efficiente**

Un fil conducteur autour de la durabilité est également décliné dans un encart spécifique, adapté à chaque axe.

Celui-ci valorise l'objectif d'un territoire vert et vertueux.

LA MISE EN FORME DU PADD, DIFFÉRENTS NIVEAUX DE LECTURE

- Un document concis et illustré

Les grandes orientations, numérotées

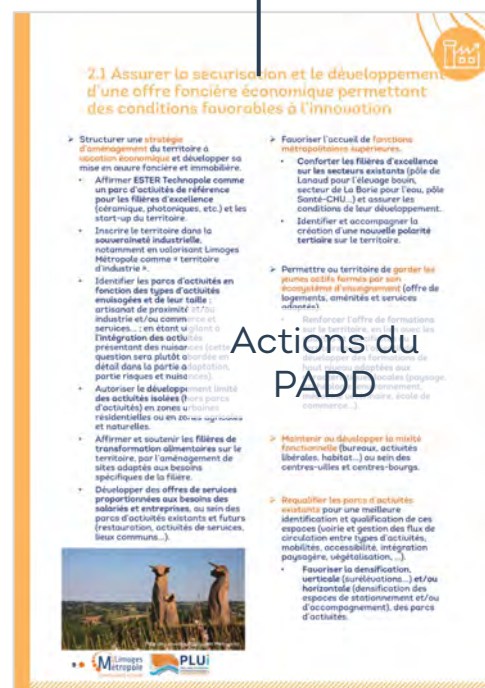
Titre de
l'axe



Page de titre



Page de présentation
des orientations et du fil
conducteur



Page d'orientations du
PADD

Pour un suivi visuel, le
PADD est décliné avec
les couleurs suivantes :



Attractivité



Proximité



Adaptation



Prospective

LES FONDAMENTAUX DU PROJET

- 1. Mettre en valeur le **positionnement** de Limoges Métropole et son ambition :



1.1 Limoges Métropole à la fois ambitieuse et à taille humaine

1.2 Limoges Métropole : véritable moteur à l'échelle de son bassin de vie

1.3 Quatre axes interdépendants pour un territoire vert et vertueux

L'ATTRACTIVITÉ

- 2. Développer une **attractivité multiforme**, entre développement économique et cadre de vie préservé :



2.1 Assurer la sécurisation et le développement d'une **offre foncière économique** soutenant des conditions **favorables** à l'innovation



2.2 Conforter la **place de l'agriculture locale** dans sa diversité, en garantissant les conditions de sa **pérennité** et de son **évolution**



2.3 **Mettre en valeur les forêts et boisements** dans leurs fonctions, tout en encadrant le développement des **activités sylvicoles**



2.4 Valoriser les **qualités du cadre de vie du territoire**, ses paysages, son **patrimoine**, ses **équipements sportifs et culturels** pour en faire des vecteurs d'attractivité, notamment **touristique et résidentielle**

LA PROXIMITÉ

- 3. Conforter la **qualité de vie au quotidien** en s'appuyant sur les différentes échelles de **proximité** :



3.1 S'appuyer sur les spécificités locales de Limoges Métropole, pour **qualifier et diversifier l'offre de logements** au profit d'un **parcours résidentiel complet** à l'échelle du territoire



3.2 Maintenir le maillage et l'offre des équipements et services du territoire dans un objectif de **viure-ensemble** et de **proximité**



3.3 Adapter une **offre commerciale cohérente et complémentaire** aux différentes échelles de **centralité**, pour permettre de **répondre aux besoins** des habitants



3.4 S'appuyer sur une **mobilité multimodale**, prioriser le développement urbain en fonction des **équipements existants**, et prendre en compte les **besoins futurs de déplacements**

L'ADAPTATION

- 4. Favoriser l'adaptation du territoire aux enjeux d'aujourd'hui et de demain par un urbanisme vertueux :



4.1 Faire de l'armature naturelle le socle d'un aménagement durable, permettant de répondre aux enjeux d'évolution climatique et au maintien de la biodiversité

4.2 Protéger l'identité des paysages naturels, agricoles, forestiers et urbains pour garantir un cadre de vie qualitatif

4.3 Adopter un développement urbain valorisant les infrastructures et réseaux pour leur gestion optimisée et durable

4.4 Développer la production locale d'énergies renouvelables, et encourager à une meilleure performance énergétique

4.5 Limiter l'exposition et la vulnérabilité des personnes et des biens aux risques et nuisances et agir pour un « urbanisme favorable à la santé »

LA PROSPECTIVE

- 5. Affirmer un positionnement territorial élargi par une démarche prospective et une stratégie foncière efficiente :



5.1 Renforcer l'armature urbaine pour affirmer le positionnement de Limoges Métropole et conforter sa population



5.2 Développer une stratégie foncière efficiente au profit d'une qualité urbaine et d'une limitation de l'extension urbaine



Cet axe sera complété des **objectifs chiffrés** imposés par le Code de l'urbanisme lors du **second débat sur le PADD fin 2026**, en tenant compte des éléments du PLH4 et de l'évolution du SCoT à venir, et d'un travail de territorialisation (cartographique).

3. LES PROCHAINES ÉTAPES

DES ÉVOLUTIONS ENVISAGÉES POUR LE PADD APRÈS LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

- Une stabilisation de différents points demandant des échanges et une co-construction politique, pour **une meilleure territorialisation** des actions :
 - La définition des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace** (cf. SRADDET > SCoT)
 - Un travail autour de la **programmation en logements** (cf. PLH4) et d'une territorialisation des ambitions en matière d'activités économiques ou de politique d'équipements
 - Un travail de **cartographie** pour identifier territorialement les ambitions politiques
- ➡ Il conviendra de mettre en évidence : la **structuration d'échelle intercommunale** et ses **articulations locales**.

LA DÉMARCHE JUSQU'AU DÉBAT EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- la phase de validation du document est engagée aujourd'hui :

Pré-validations

- Une pré-validation en COPIL (*12 mai 2025*),
- Une conférence des Maires d'échanges et validation (*20 mai 2025*),

Présentations

- Un temps de présentation du projet aux techniciens (communes / LM) (*16 juin 2025*),
- Un temps de présentation du projet au public et aux PPA (*30 juin 2025*),

Débats en Conseils

- Les débats en Conseil municipaux, dont les délibérations reflèteront les échanges entre conseillers ; comme le débat en Conseil communautaire, il s'agit de débats sans vote (*entre mai et septembre 2025*),
- Le débat en Conseil communautaire (*25 septembre 2025*).



**19 rue Bernard Palissy - CS 10 001
87 031 LIMOGES CEDEX 1**

05 55 45 79 00

communaute-urbaine@limoges-metropole.fr

limoges-metropole.fr



Une démarche de concertation qui confirme les grandes options des élus

L'attractivité

Ce grand thème s'intéresse aux activités économiques et à l'emploi, à l'agriculture, au patrimoine, au tourisme et aux loisirs.

Ce que vous avez déjà exprimé précédemment, notamment lors des ateliers « Place du dialogue » de novembre 2024, extraits (cliquer sur l'image ci-dessous pour l'agrandir) :



Les intentions ci-après sont à noter de 1 (peu prioritaire) à 5 (essentiel). Nous vous recommandons de proposer au maximum deux intentions notées 5 et deux intentions notées 4. Pour favoriser l'attractivité du territoire, il vous semble prioritaire de :

Favoriser le développement économique et l'accueil d'entreprises pourvoyeuses d'emplois :



Requalifier les parcs d'activités déjà existants et y proposer la création de nouvelles activités :



Favoriser le maintien sur le territoire des jeunes actifs formés à Limoges Métropole (offre de logements, services adaptés...) :



Protéger les terres agricoles de l'étalement urbain et favoriser une agriculture de proximité :



Valoriser le cadre de vie au sein des espaces urbains (présence d'espaces de nature, offre d'équipements publics adaptés, accès aux commerces et services...) :



Préserver le patrimoine bâti ancien et le patrimoine végétal et paysager :



Développer le tourisme sur le territoire, et notamment l'offre en hébergements touristiques :



Selon vous, une autre intention devrait-elle être ajoutée à la liste des priorités pour renforcer l'attractivité du territoire ?

Question facultative, 200 caractères max.

POINT SUR LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

- Une démarche efficace, par l'intermédiaire du site internet, suivie d'une réunion publique le 30 juin 2025 :

- Un questionnaire qui rencontre un certain succès : au 5 mai, **116 réponses individuelles** avaient été reçues
- **Un classement des priorités par les habitants qui rejoint celles des élus.**
- Beaucoup de propositions complémentaires, qui confortent également les ambitions du PADD. Les questions des **mobilités** et de **l'adaptation au changement climatique** reviennent fréquemment.

Achever le désenclavement de Limoges par une stratégie intégrale séparant mobilités locales / douces et mobilités (inter)départementales et de transport de marchandises.

Faire de Limoges métropole un territoire résilient au changement climatique et à la raréfaction des énergies fossiles

Un tram-train, des transports urbains, un réseau cyclable à haut niveau de service associés à des services et commerces de proximité limiterons l'usage de la voiture



N'hésitez pas à **renouveler l'information** de ce module participatif auprès de vos administrés (questionnaire en ligne ouvert jusqu'au 17 juin).

POINT SUR LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

- Participation du public phase PADD – synthèse des contributions questionnaires
- Attractivité

Favoriser le développement économique et l'accueil d'entreprises pourvoyeuses d'emplois. **4.11 / 5**

Peu prioritaire

Essentiel

Requalifier les parcs d'activités déjà existants et y prioriser la création de nouvelles activités. **3.72 / 5**

Peu prioritaire

Essentiel

Favoriser le maintien sur le territoire des jeunes actifs formés à Limoges Métropole (offre de logements, services adaptés...). **4.08 / 5**

Peu prioritaire

Essentiel

Protéger les terres agricoles de l'étalement urbain et favoriser une agriculture de proximité. **4.28 / 5**

Peu prioritaire

Essentiel

Valoriser le cadre de vie au sein des espaces urbains (présence d'espaces de nature, offre d'équipements publics adaptée, accès aux commerces et services...).

4.42 / 5

Peu prioritaire

Essentiel

Préserver le patrimoine bâti ancien et le patrimoine végétal et paysager.

4.13 / 5

Peu prioritaire

Essentiel

Développer le tourisme sur le territoire, et notamment l'offre en hébergements touristiques. **3.16 / 5**

Peu prioritaire

Essentiel

POINT SUR LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

- Participation du public phase PADD – synthèse des contributions questionnaires
- Adaptation

Protéger les espaces sensibles de l'urbanisation (comme par exemple les zones humides) pour préserver la biodiversité et les continuités écologiques.

4.21 / 5

Peu prioritaire

Essentiel

Protéger autant que possible les espaces de nature au sein de la ville et donner une place forte au végétal dans les futurs aménagements.

4.45 / 5

Peu prioritaire

Essentiel

Préserver les grands paysages identitaires du territoire (vallées, plateaux agricoles, boisements...) participant à la qualité du cadre de vie.

4.27 / 5

Peu prioritaire

Essentiel

Prendre en compte les capacités et le coût des réseaux (assainissement, eau potable, incendie, électricité, voirie...) pour l'évolution de l'urbanisation.

3.95 / 5

Peu prioritaire

Essentiel

Favoriser les projets permettant le développement des énergies renouvelables.

3.69 / 5

Peu prioritaire

Essentiel

Viser une performance énergétique élevée pour les nouvelles constructions.

4 / 5

Peu prioritaire

Essentiel

Faire attention aux risques et nuisances pour les choix d'urbanisation (inondations, anciennes carrières, risques technologiques...).

4.1 / 5

Peu prioritaire

Essentiel

POINT SUR LA DÉMARCHE DE

CONCERTATION

- Participation du public phase PADD – synthèse des contributions questionnaires
- Proximité

Faire en sorte que chaque ménage puisse trouver un logement répondant à ses besoins (étudiants, jeunes travailleurs, couples, familles, personnes âgées ou en situation de handicap...).

Peu prioritaire

3.95 / 5

Essentiel

Favoriser une plus grande diversité des types de logements (maisons individuelles, petits collectifs, logements groupés...).

Peu prioritaire

3.58 / 5

Essentiel

Reconvertir les logements vacants et lutter contre l'habitat insalubre.

Peu prioritaire

4.34 / 5

Essentiel

Favoriser le commerce de proximité plutôt que les zones commerciales.

Peu prioritaire

4.19 / 5

Essentiel

Conforter l'offre en équipements publics, à la fois les équipements de proximité (maisons de santé, salles des fêtes...) et les grands équipements métropolitains (hôpital, zénith...).

Peu prioritaire

3.82 / 5

Essentiel

Développer des lieux de vie de proximité pour favoriser le vivre-ensemble et le lien social.

Peu prioritaire

3.72 / 5

Essentiel

Limiter la place de la voiture au profit des transports en commun, du vélo et de la marche à pied.

Peu prioritaire

3.48 / 5

Essentiel